



24 juin 2020 17h

CORRECTIF Aux responsables de secteur
pour communication à l'équipe pastorale de secteur et aux équipes animatrices

Le virus circule toujours en Essonne et les personnes à risque restent des personnes à risque, il nous faut garder notre vigilance. Les règles sanitaires en vigueur pour les cultes **demeurent inchangées** jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire le 11 juillet prochain, **mais, en étant responsables, nous pouvons envisager des allègements compte tenu de ce qui est mis en place dans les salles de spectacle et de cinéma.**

Vous pouvez donc augmenter progressivement le nombre de personnes autorisées. Tous les rangs peuvent être utilisés mais en utilisant 1 place sur 3 afin de respecter la distanciation d'au moins un mètre. Les membres d'un même foyer pouvant être assis les uns à côté des autres. Vous modifierez l'affichage du nombre de places maximum autorisé en conséquence.

Le port du masque demeure indispensable tant dans les mouvements qu'une fois à sa place : la parole et le chant étant un facteur de propagation des postillons.

Le gel hydro alcoolique sera toujours proposé à l'entrée.

Entrée et sortie : on veillera à ce que l'entrée et la sortie des fidèles, dans la mesure du possible, se fasse par des portes différenciées. La sortie sera toujours organisée afin de sortir rang après rang dans l'ordre et en respectant les distances.

En ce qui concerne la communion, le principe de base est d'éviter la propagation éventuelle du virus par les postillons tant du célébrant que des fidèles sur les personnes et les hosties consacrées.

il est donc impératif

- de bien couvrir l'ensemble des coupelles et le calice. L'hostie du prêtre qui préside la célébration sera toujours sur une patène spécifique et jamais mélangée avec les autres.
- Celui qui préside, après avoir communié, met son masque, se lave les mains et fait communier les autres ministres de la communion, qui à leur tour communié, mettent leur masque, se lavent les mains et reçoivent la coupelle.
- S'il y a des concélébrants, ceux-ci communieront des mains de celui qui préside, (cf. ci-dessus) puis ils communieront au calice uniquement par intinction.
- Il faut rappeler aux fidèles de s'avancer en portant leur masque, de recevoir la communion dans la main, de s'éloigner de la personne qui donne la communion pour ôter leur masque et communier.

Après la célébration, on lavera l'intégralité de la vaisselle liturgique avec du produit vaisselle et l'ensemble des linges d'autel sera changé à chaque messe.

Toutes les autres consignes déjà données : aération entre deux célébrations séparées au moins d'une heure, nettoyage avec produits désinfectants ... demeurent.

Nous vous informerons en temps voulu sur les consignes à respecter après le 11 juillet 2020.

+ Michel PANSARD
Evêque d'Evry – Corbeil – Essonne